

Procès-verbal de la réunion téléphonique du lundi 12 octobre 2026



Présents :

- **Robert Della Mea**, membre du Comité Directeur du District Mosellan de Football (DMF)
- **Hubert Littner**, Président de la Commission U7/U9 du DMF
- **Sébastien Dany**, Conseiller Technique Départemental
- **Kevin Klam**, Conseiller Technique Départemental

Objet : Retrait de l'APM Metz FC 2 de l'Intersecteur U9 et situation de l'encadrement des équipes intersecteurs.

À la suite d'une réunion téléphonique tenue le lundi 12 octobre 2026, les participants ont examiné la situation de l'APM Metz concernant sa participation aux plateaux Intersecteur U9.

Il a été rappelé que cette participation est soumise au strict respect des règlements et des dispositions définis par le District Mosellan de Football présentés lors des réunions de secteur et envoyés aux clubs.

Après étude du dossier et examen des feuilles de plateaux transmises par les clubs concernés, il a été constaté que l'équipe engagée par l'APM Metz FC 2 était composée exclusivement de joueurs U8. Cette situation ne répond pas aux critères réglementaires encadrant la participation à l'Intersecteur U9.

Par ailleurs, les membres présents ont vérifié les encadrements techniques des clubs participant à cette pratique et rappellent que les éducateurs doivent avoir suivi une formation fédérale adaptée ou être inscrits à une prochaine session de formation afin de pouvoir encadrer les équipes dans le cadre des plateaux Intersecteur U9.

Les clubs suivants ont fait l'objet de cette vérification :

- **RS Magny** (Cédric VIMEUX non inscrit à ce jour)
- **US Thionville Lusitanos** (Adlan LEBSIR non inscrit à ce jour)
- **ES Richemont** (Tristan SIDON non inscrit à ce jour)
- **CS Veymerange** (Mathéo MICHOT est inscrit sur les feuilles de plateau mais non présent 10/10 à TREMERY)
- **FC Retonfey** (HERR Michael non inscrit à ce jour)
- **APM Metz FC** (Ugo FERNANDES non inscrit à ce jour)

Au regard des éléments constatés et afin de garantir l'application uniforme du règlement, les participants décident du retrait de l'APM Metz FC 2 des plateaux Intersecteur U9 à compter de ce jour.

La commission demande aux éducateurs encore non formés de faire les démarches d'inscription à la formation CFI U6-U9

La présente décision a été arrêtée à l'unanimité des personnes présentes lors de cette réunion téléphonique et sera consignée au présent procès-verbal.

Fait pour valoir ce que de droit.

Robert Della Mea

Vice-Président du Secteur Houiller

District Mosellan de Football (DMF)